

# ACCÈS HANDICAP



# ACCÈS HANDICAP



FORMA LEAN garanti l'accessibilité des personnes en situation de handicap à nos formations.

Si vous êtes en situation d'handicap n'hésitez pas à nous contacter notre réfèrent handicap afin d'adapter (selon la possibilité) votre participation à nos formation : [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr)

D'après les obligations prévues par la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Conformément à la loi n°2005-102 du 12 février 2005,

Conformément au décret n°2008-244 du 7 mars 2008 article D5211-2,

Conformément à l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement,

Conformément aux obligations de qualité imposées par le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,

## **Réfèrent Handicap :**

Patrick SERVAT

Infirmier

Numéro ordinal : 2423658